



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

N° : 2020-082
OBJET : Sollicitation d'une subvention auprès d'EDF pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.d) » dans le cadre de la Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe

Date de la convocation : **Jeudi 10 décembre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. ATHANAZE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote	: 62,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 3	en droits de vote	: 9
	Votant·e·s : 22	en droits de vote	: 71,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4

CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (<i>suppléant</i>)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

Madame la Présidente expose :

Le contrat territorial de restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe, signé le 30 mars 2016, première étape du programme de restauration à horizon 2027, arrive à échéance au 31 décembre 2020. L'avancement des opérations, le contexte sanitaire de 2020 et le report des élections induit n'ont pas rassemblé les conditions favorables au travail et aux prises de décision sur les suites à donner à ce premier Contrat.

Ainsi, en 2021, nous devons poursuivre le travail technique et de concertation pour définir collectivement les objectifs et les actions d'un prochain Contrat territorial. Afin de mener à bien cette mission, il est nécessaire de maintenir une équipe de conduite de projet.

Dans le cadre du contrat territorial 2015-2020 de restauration du Rhône de Miribel, EDF et l'Agence de l'eau se sont engagés à co-financer deux ETP pour l'animation du contrat à hauteur respectivement de 40 % pour EDF et 48% pour l'agence de l'eau.

Cet engagement a été renouvelé par les partenaires pendant la période transitoire entre le contrat arrivant à terme fin 2020 et la mise en place d'un nouveau contrat en 2021.

Cet engagement a été renouvelé par les partenaires pour l'année 2021, période transitoire avant un nouveau contrat.

Pour l'exercice 2021, la dépense prévisionnelle pour la mission de conduite de projet dans le cadre de la Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe est estimée à 179 400 € TTC.

La conduite de projet du contrat de restauration du Rhône de Miribel Jonage est une mission que le Symalim a confiée à la SPL Segapal. En accord avec les organismes co-financeurs, le Symalim a la charge du dossier de subvention auprès d'EDF alors que la Segapal se charge du dossier de subventionnement auprès de l'Agence de l'eau.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

-AUTORISE la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 71 760€

-AUTORISE la Présidente à signer la convention financière afférente et tous documents en lien avec cette subvention.

-DIT que la recette de fonctionnement sera inscrite au Budget principal 2021 du Symalim ainsi que la dépense afférente au reversement de cette subvention à la SPL Segapal en charge de l'exécution de la mission.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE